

La formation :

Résumé

Les études comportent :

- Un enseignement théorico-pratique de 70 heures sous forme de 2 séminaires de 5 jours si possible regroupés sur un même mois. La présence est obligatoire. Cet enseignement débute pour chaque thème par une présentation magistrale de 1 à 2 heures par le conférencier expert du thème, suivi d'ateliers pratiques (3 à 5 ateliers en fonction du nombre d'étudiants, soit 4 étudiants/atelier autour d'un appareil et d'un formateur).
- Une journée d'évaluation de la pratique est proposée en fin de deuxième semaine.
- Un enseignement dirigé de 60 heures réparti sur 3 terrains d'enseignement obligatoires (Annexe 1) :
- 20 heures dans un service de radiologie générale pour l'échographie abdomino-pelvienne et vasculaire ;
- 20 heures dans une unité de soins intensifs cardiologiques et/ou dans un service de consultations cardiologiques d'urgence pour les pathologies cardiaques;
- 20 heures dans un service de réanimation et/ou déchoquage pour les grandes défaillances non spécifiques, multi-organes (cœur, poumons, vaisseaux, DTC...).

L'enseignement théorique se décline ainsi :

- . J1 : . Objectifs de la formation : « le stéthoscope ultrasonore » - Notion de « FAST »
 - . Les ultras sons
 - . Le matériel d'échographie
 - . Les questions posées/les réponses données
 - . Mise en main du matériel
- . J1/J2 : . **L'échographie abdomino-pelvienne** : concept, 4 coupes, prolongements
(aorte, VCI, péricarde, culs de sacs pleuraux)
- . J3 : . **L'échographie vasculaire** : échocompression / grosse jambe – échoguidage / ALR
- . J4 : . **L'échographie neurologique** : Doppler Trans-Crânien – Nerf optique
 - . J4 : . **L'échographie osseuse**
- . J5 : . **L'échographie pulmonaire** : séméiologie, point pulmonaire, glissement pleural
- . J6- J10 : . **L'échocardiographie** :

les 4 coupes ; évaluation morphologique ; évaluation volémique ; évaluation cinétique ; Doppler ; évaluation du débit cardiaque ; notions quantitatives.

. **J10** : Evaluation

L'enseignement intègre la formation à la mise en place, l'utilisation et l'évaluation de référentiels en échographie dans le cadre de l'urgence. Il sera demandé aux étudiants d'expliciter leur projet d'utilisation de ces référentiels dans leur établissement. Une aide spécifique leur sera fournie pour cela.

Description

Nous nous proposons de mettre en place un diplôme universitaire ambitieux destiné exclusivement aux médecins urgentistes ayant pour objectif de leur permettre l'acquisition d'une compétence en échographie pour orienter rapidement un diagnostic et une conduite à tenir en cas de détresse vitale. Cette formation aborde l'ensemble des situations d'urgence critiques en intra- et/ou en pré-hospitalier auxquelles peuvent être confrontés un médecin urgentiste. Cette formation d'échographie d'urgence destinée aux urgentistes exclut tous les domaines relevant de l'imagerie conventionnelle

Cet enseignement a pour objectif de proposer une formation d'échographie polyvalente spécifiquement dédiée aux médecins urgentistes exerçant dans les structures d'urgences intra- et pré-hospitalières. L'objectif pédagogique de ce diplôme est d'offrir des possibilités diagnostiques complémentaires et d'améliorer l'orientation et la prise en charge en urgence des patients présentant une détresse vitale.

La formation concerne à la fois l'échographie conventionnelle (abdomen et pelvis), l'échographie vasculaire (vaisseaux et doppler transcranien), l'échographie pulmonaire et l'échocardiographie. Elle se décline par thématiques prioritairement sous forme pratique.

Cette formation se décline sur chaque journée en 2 h de présentation/ rappels théoriques suivis de 5 h de formation se déroulant autour d'un appareil d'échocardiographie et d'un formateur pour 4 étudiants.

Chaque thème est enseigné sur une journée, à l'exception de la formation à l'échocardiographie qui se déroule sur une semaine complète de 4 jours, suivie d'une journée d'évaluation. Chaque journée d'enseignement dure 8 heures.

Durée de la formation

Le DU est réalisé sur une année universitaire et comporte 130 heures d'enseignement.

Cet enseignement se décompose comme suit :

1) 2 semaines de formation théorico-pratique de 5 jours (70 heures) :

ü une semaine pour la formation à l'échocardiographie aux urgences;

ü une semaine de formation aux autres techniques d'échographie aux urgences.

2) un enseignement dirigé réalisé en situation au cours de la même année universitaire et se répartissant sur 3 secteurs :

- ü Unité de Soins Intensifs Cardiologiques (USIC) ou service d'urgence cardiologique (20 heures);
- ü Soins critiques (service de réanimation ou déchoquage) (20 heures);
- ü Service de radiologie conventionnelle pour l'échographie abdominale, pelvienne, et vasculaire (20 heures).

Public concerné :

Peuvent s'inscrire, **après accord du responsable d'enseignement**, à ce DU, **tous les médecins**

-

titulaires

de la Capacité de Médecine d'Urgence (CMU) avec au moins 3 ans d'exercice de la médecine d'urgence ou titulaires du DESC de médecine d'urgence ou en dernière année de formation du DESC de médecine d'urgence

-

exerçant

au moment de l'inscription au DU la médecine d'urgence en intra-hospitalier ou en pré-hospitalier dans une structure publique ou privée ;

-

disposant

, ou pouvant justifier de l'acquisition par leur administration dans l'année du diplôme, d'un appareil d'échographie réservé au secteur d'urgence dans lequel ils exercent.

Les étudiants qui n'ont pas la nationalité française et sont titulaires de titres équivalents au doctorat d'état français et des diplômes mentionnés ci-dessus peuvent présenter une demande d'inscription.

L'accord écrit du responsable d'enseignement est joindre au dossier de préinscription.

Le diplôme de spécialité (Capacité d'urgence ou DESC d'urgence) est à fournir également obligatoirement au dossier d'inscription.

Le nombre d'inscrits est limité à un maximum de 20 étudiants par session. L'effectif minimum est de 10 par session. Il est organisé 2 sessions de formation par an.

Le mode de sélection des candidats se fera par envoi aux responsables de la formation d'un dossier d'inscription accompagné d'un CV, et d'une lettre de motivation validant les critères d'inscription.

A réception de l'accord écrit, l'étudiant a jusqu'au 5 octobre dernier délai pour réaliser sa préinscription sur le site internet de l'université Claude Bernard Lyon 1.

Contact scolarité (inscription) :

Scolarité DU Santé
Email : scolarite.DU-CAPAMedecine@univ-lyon1.fr

Contact formation continue et alternance (FOCAL) :

GAELE TALFOURNIER
Email : gaelle.talfournier@univ-lyon1.fr

Evaluation :

Présence aux enseignements théorico-pratiques obligatoire : plus de 2 demi-journées d'absence sont éliminatoires.

Le contrôle des connaissances est réalisé sur une **évaluation pratique** lors de la dernière journée de chaque semaine de formation : ce contrôle est formalisé par une recherche du diagnostic sur une vidéo proposée par les médecins experts puis sur la réalisation d'un examen pratique sur un des intervenants.

Un examen final théorique sera basé sur 10 questions à réponses courtes à traiter en 2h. noté sur 20

L'étudiant sera déclaré admis si il a obtenu la moyenne à l'examen écrit et validé l'épreuve pratique ainsi que les stages **avant le 30 septembre.**

Si le stage n'est pas validé il pourra conserver le bénéfice de l'écrit et de la pratique. Il devra en revanche procéder à une réinscription.

2 sessions pour l'épreuve écrite sont organisées.

Prochaine session :

2 SESSIONS DE FORMATION / DATES 2017/2018 A VENIR....

Dates 2017/2018 à :

SESSION 1 : du 15 au 19 janvier et du 29 au 2 février 2018

soit 2 semaines de formation

SESSION 2 : du 12 au 16 mars et du 26 au 30 mars 2018

soit 2 semaines de formation

Tarifs :

Si prise en charge individuelle : 1500 € par an

Si prise en charge employeur : 1500 € par an

Modalités d'inscriptions :

1er) Contacter le RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE pour obtenir un accord de participation :

Professeur Pierre Yves GUEUGNIAUD

Hôpital Edouard Herriot

Pôle des Urgences - SAMU Pavillon N

Place Arsonval

69003 LYON

Secrétariat

: Mme SANCHIS

04 72 11 00 41

2ème) Une fois l'accord de participation obtenu, vous **retirez un dossier d'inscription par Internet** entre le 24 Aout et le 11 novembre 2017 en cliquant sur le lien suivant : <http://www.univ-lyon1.fr>

3ème) A la fin de la procédure, on vous attribuera un numéro de dossier, notez-le et **imprimez le dossier et son complément. Renvoyez le dossier à l'adresse qui vous sera indiquée**

. Le règlement des frais d'inscription et de formation sera à effectuer à réception de la ou des facture(s) établies par le service FOCAL de l'UCBL. Les factures seront adressées aux stagiaires (ou aux organismes prenant en

charge la formation) en suivant l'échéancier indiqué sur le contrat ou la convention de formation professionnelle qui sera établi(e) à réception du bulletin d'inscription.